



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Direction des élections,  
de la légalité et de l'environnement  
Bureau des élections, de la réglementation  
et des procédures environnementales  
courriel : [pref-utilite-publique@eure.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@eure.gouv.fr)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Construction du nouvel hôpital Saint-Jacques sur la commune de Les Andelys

**Maître d'ouvrage : centre hospitalier Saint-Jacques de Les Andelys**

Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/19/1690, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet de construction du nouvel hôpital Saint-Jacques sur la commune de Les Andelys. Cette enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs, **du lundi 3 février 2020 à 9h00 au mardi 18 février 2020 à 17h00.**

Monsieur Bernard POQUET, retraité du ministère de la défense, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Rouen, en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations du public durant les permanences qui se tiendront à la mairie de Les Andelys, siège de l'enquête :

- le lundi 3 février 2020 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 8 février 2020 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 18 février 2020 de 14h à 17h00.

Aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra consulter le dossier qui comprend notamment l'avis de l'agence régionale de santé Normandie et la décision de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie du 10 juillet 2018, après examen au cas par cas, de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale. Il pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, dont les feuillets seront paraphés par le commissaire-enquêteur.

Les observations pourront également être adressées avant l'expiration du délai de l'enquête fixée au mardi 19 février 2020 à 17h00, par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie de Les Andelys, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-projet-andelys@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-andelys@eure.gouv.fr) (en précisant : « à l'attention du commissaire enquêteur »), pour y être annexées au registre.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement/Consultations et enquêtes publiques/Enquêtes publiques>

Le dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure à la même adresse. Il pourra également être consulté en versions papier et numérique à la préfecture de l'Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture.

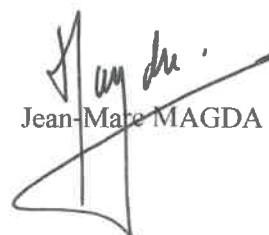
Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès du centre hospitalier Saint-Jacques – Quai Enguerrand de Marigny – BP 508 – 27705 Les Andelys Cédex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Les Andelys, à la préfecture de l'Eure ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

La décision d'autorisation environnementale sera prise, le cas échéant, par le préfet de l'Eure, par voie d'arrêté préfectoral.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Les Andelys ainsi que sur le lieu prévu pour la réalisation du projet.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général de la préfecture

  
Jean-Marc MAGDA